Alger 19-23 OCTOBRE 2008

DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE DE LA CULTURE DE Lâ€™UNION AFRICAINE (CAMC2)

DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE DE LA CULTURE DE Lâ€™UNION AFRICAINE (CAMC2)19-23 OCTOBRE 2008 ALGER (ALGERIE)

Source : www.africa-union.org

NOTE CONCEPTUELLE

A. Historique

1. La premiÃ¨re session ordinaire de la ConfÃ©rence des Ministres en charge de la Culture de l'Union africaine a Ã©tÃ© tenue Ã Nairobi (Kenya) les 13 et 14 dÃ©cembre 2005. La confÃ©rence a, conformÃ©ment Ã la DÃ©cision AU/CMC/Decl.1 (i) Rev.3, adoptÃ© la DÃ©claration de Nairobi sur la Culture, l'intÃ©gration et la Renaissance africaine, et a, entre d'autres, exhortÃ© la Commission Ã , en collaboration avec les institutions culturelles et toutes les parties prenantes :

§ Faire un inventaire dÃ©taillÃ© des institutions culturelles ;
§ CrÃ©er une Division de la Culture au sein de la Commission de lâ€™UA ;
§ PrÃ©voir la crÃ©ation d'une Organisation africaine pour lâ€™Education, la Science et la Culture (AFRESCO) ;
§ Entreprendre, entre autres, une Ã©valuation des projets/institutions culturels, selon la pertinence, les besoins en matiÃ¨re de ressources et les capacitÃ©s ;
§ DÃ©velopper et renforcer des infrastructures destinÃ©es Ã des fins culturelles ;
§ Renforcer la coordination et l'harmonisation des initiatives et des activitÃ©s culturelles.

2. Les rÃ©sultats principaux de la ConfÃ©rence qui ont Ã©tÃ© plus tard entÃ©rinÃ©s par le Conseil exÃ©cutif de l'UA, Ex. CL/223 (viii), concernent, entre autres, les questions suivantes :

§ La DÃ©claration de Nairobi sur la culture, l'intÃ©gration et la renaissance africaine ;
§ Le Statut de l'AcadÃ©mie des langues africaines (ACALAN) ;
§ Le Plan d'action des langues pour l'Afrique ;
§ La Charte de la renaissance culturelle de l'Afrique ;
§ Le Plan d'action de Nairobi pour les industries culturelles en Afrique ;
§ La recommandation concernant lâ€™Ã©tude de faisabilitÃ© pour la crÃ©ation de l'institut culturel pan-africain (PACI) ;
§ La position commune sur la crÃ©ation de fonds africain pour le patrimoine mondial ;
§ La Recommandation concernant lâ€™organisation dâ€™une rÃ©union pour prÃ©parer le premier CongrÃ¨s culturel pan-africain.

3. Depuis lors, la Commission de l'UA a entrepris un certain nombre d'activitÃ©s dans le cadre de la mise en Å“uvre des dÃ©cisions des Ministres de la Culture. La deuxiÃ¨me session ordinaire de la confÃ©rence des Ministres en charge de la Culture de l'UA aura lieu Ã Alger, RÃ©publique de l'AlgÃ©rie, du 19 au 23 octobre 2008 sous le thÃ¨me Â« harmonisation et coordination des politiques, des programmes et des activitÃ©s culturels. Â»

4. La ConfÃ©rence des Ministres en charge de la culture sera prÃ©cÃ©dÃ©e par une table ronde d'une journÃ©e des experts Ã©manant des institutions culturelles en Afrique, le 17 octobre 2008, sur le thÃ¨me "Pour le renforcement du partenariat entre les institutions culturelles africaines et l'Union africaine".

B. OBJECTIFS DE LA TABLE RONDE ET DE LA CONFÃ‰RENCE DES MINISTRES EN CHARGE DE LA CULTURE

5. Objectifs de la table ronde

La Commission est dÃ©terminÃ©e Ã assurer la promotion de la culture africaine en collaborant avec les Etats membres, les CER et les institutions culturelles prÃ©sentes en Afrique et en dehors du continent. L'objectif principal de cette table ronde est de rÃ©unir les diffÃ©rentes institutions culturelles en Afrique afin d'Ã©changer des points de vue, des expÃ©riences et des meilleures pratiques ; dâ€™identifier les dÃ©fis et les contraintes liÃ©s Ã la promotion de la culture africaine et de dÃ©velopper une stratÃ©gie pour la coopÃ©ration rÃ©elle entre et parmi ces institutions culturelles d'une part et entre ces institutions et l'UA dâ€™autre part.

5.1. Objectifs de la ConfÃ©rence des Ministres en charge de la culture

Les objectifs de la deuxiÃ¨me session ordinaire de la ConfÃ©rence des Ministres en charge de la culture de lâ€™Union africaine consistent Ã , entre autres : Ã©valuer le progrÃ¨s rÃ©alisÃ© dans le cadre de la mise en Å“uvre des dÃ©cisions et des recommandations de la premiÃ¨re session ordinaire et du premier CongrÃ¨s culturel pan-africain ; examiner et adopter les recommandations principales en vue dâ€™assurer la promotion de la culture africaine et de renforcer son rÃ´le relatif Ã lâ€™Ã©dification dâ€™un dÃ©veloppement socio-Ã©conomique durable en Afrique ; maintenir une position claire sur des actions fondamentales au sujet du trafic des objets culturels via l'Internet conformÃ©ment au rapport de lâ€™UNESCO portant sur cette question spÃ©cifique ; et entrevoir des voies et moyens susceptibles de faciliter le renforcement du partenariat entre les institutions culturelles rÃ©gionales ou pan-africaines et les Etats membres ainsi que l'Union africaine.

C. ORDRE DU JOUR

6. La confÃ©rence va examiner les points de l'ordre du jour suivants :

6.1. Table ronde

La table ronde va principalement examiner lâ€™Ã©laboration d'une stratÃ©gie pour la coopÃ©ration efficace entre et parmi les institutions culturelles d'une part et entre ces institutions et l'UA d'autre part.

6.2 ConfÃ©rence

1. Rendre compte des activitÃ©s du programme culturel de la Commission de lâ€™UA;
2. Faire le rapport intermÃ©diaire sur l'Ã©tat de la mise en Å“uvre des conclusions /dÃ©cisions de la 1Ã¨re Session de la ConfÃ©rence des Ministres en charge de la culture de lâ€™Union africaine (CAMC 1) ;
3. Elaborer le rapport du1er CongrÃ¨s culturel pan- africain ;
4. DÃ©finir le Cadre de politique culturel pour l'Afrique ;
5. Elaborer le Plan d'action de Nairobi sur la promotion des industries culturelles ;
6. Examiner lâ€™Ã©tude de faisabilitÃ© sur la crÃ©ation dâ€™un institut culturel pan-africain ;
7. DÃ©terminer les travaux prÃ©paratoires pour lâ€™organisation du festival culturel panafricain ;
8. Etudier les mÃ©canismes de redynamisation du Grand MusÃ©e africain ;
9. Examiner le partenariat africain et europÃ©en sur les biens culturels ;
10. Faire le suivi de la dÃ©cision du sommet de lâ€™UA de 2003 relative Ã la crÃ©ation dâ€™une Commission du film africain et au Sommet du film africain : la DÃ©claration de Tshwane.

D. FORMAT DE LA CONFÃ‰RENCE

7. La deuxiÃ¨me session ordinaire de la ConfÃ©rence des Ministres en charge de la culture de lâ€™Union africaine sera conduite comme suit :

a) Table ronde des experts Ã©manant des diffÃ©rentes institutions culturelles de l'Afrique, (17 octobre 2008)

b) RÃ©union des experts (19-21 octobre 2008)
Les experts des Etats membres vont se rÃ©unir pendant 3 jours pour examiner les points de l'ordre du jour mentionnÃ©s ci-dessus et prÃ©parer un rapport pour les ministres.

c) RÃ©union des ministres, (22â€“23 octobre 2008)
Les ministres vont examiner le compte rendu de la rÃ©union d'experts.

E. RÃ‰SULTATS ESCOMPTES DE LA CONFÃ‰RENCE

Il est espÃ©rÃ© que les recommandations de la table ronde vont enrichir les discussions des deux rÃ©unions qui se tiendront aprÃ¨s. Ã€ cet Ã©gard, il est prÃ©vu une feuille de route qui sera conÃ§ue pour assurer une collaboration efficace avec les divers acteurs et parties prenantes relevant du domaine de la culture.

Il est attendu que la confÃ©rence gÃ©nÃ¨re les acquis ci-aprÃ¨s :

§ Le Cadre de politique Culturel Africain;
§ Recommandations ou dÃ©cision concrÃ¨tes sur :
§ La crÃ©ation d'un institut culturel pan-africain ;
§ Les statuts du Grand MusÃ©e africain ;
§ Position commune africaine sur les biens culturels ;
§ Rapport du 1er CongrÃ¨s culturel pan-africain en novembre 2006
§ Les perspectives en maniÃ¨re du Dialogue Afrique-UE sur les biens culturels.

F. DOCUMENTS

8. En plus des documents appropriÃ©s qui sont disponibles sur le site Web de lâ€™UA, des rapports et d'autres documents seront distribuÃ©s pendant la ConfÃ©rence, selon les points du projet d'ordre du jour.

G. LES QUESTIONS Dâ€™ORDRE ORGANISATIONNEL

9. La Commission de l'UA organisera la confÃ©rence tandis que le gouvernement de la RÃ©publique de l'AlgÃ©rie accueillera la session.

H. PARTICIPANTS

10. Les participants seront : des experts et des ministres en charge de la culture des Etats membres de lâ€™Union africaine, des institutions culturelles internationales et continentales, OSC, Organisations et agences internationales, les CommunautÃ©s Ã©conomiques rÃ©gionales (CER) et la Commission de l'UA.

I. L'INFORMATION ADDITIONNELLE

11. Les informations relatives Ã la confÃ©rence seront disponibles sur le site Web de l'UA : www.africa-union.org

Pour toute information supplÃ©mentaire, veuillez contacter les fonctionnaires suivants :

Directeur par intÃ©rim
DÃ©partement des Affaires sociales
Commission de lâ€™Union africaine
Addis-Abeba (Ethiopie)
TÃ©lÃ©phone. +251 â€“ 11-551 77 00, ext.. 300, 258/216
Fax : +251-11-5 â€“ 3-36 16/115 5049 85/115 51 78 44
E-mail : BenjaminG@africa-union.org ;
NeriM@africa-union.org ;
GenetB@africa-union.org

MINISTÃˆRE DE LA CULTURE GOUVERNEMENT DE L'ALGÃ‰RIE
(dÃ©tails de contact Ã fournir)

Posté par : alger-culture, le October 07 2008 10:41:37